

Envoi par courrier et par télécopieur : 418-275-2055

Québec, le 20 avril 2012

M. Denis Taillon
Président du conseil d'administration
La Société de l'énergie communautaire du Lac-Saint-Jean
1425, rue Ouatouchouan C.P. 9
Mashteuiatsh (Québec) G0W 2H0

**Objet : Projet de mise en valeur hydroélectrique de la rivière Ouatouchouan
 au Village historique de Val-Jalbert**

Monsieur,

À la suite de l'audience publique tenue sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

1. L'horaire du débit esthétique

Vous indiquez que pour « préserver la qualité esthétique des chutes », il a été « convenu de maintenir un débit esthétique suivant un patron de gestion adapté à la période de fréquentation touristique » (PR3.1, p. 8-30). Selon l'horaire proposé (document déposé DA1, p. 19), le débit esthétique est fourni en soirée jusqu'à 23h00 durant 92 jours sur 163 tandis que, pour les 71 autres jours de la saison touristique, il s'interrompt à 18h00. Le matin, le débit esthétique n'est jamais fourni avant 9h30. La question suivante porte sur l'harmonisation de l'horaire de débit esthétique avec la fréquentation actuelle du site.

Expliquez comment l'offre de débit esthétique va s'harmoniser avec l'ensemble des activités offertes sur le site, notamment, avec l'offre de « quatre différentes façons de dormir au Village pour pouvoir en profiter encore plus... du site » (déjeuner au restaurant), la fréquentation du site en soirée et le camping?

2. Le coût du débit réservé

Vous avez souligné que l'ajout d'heures de débit réservé esthétique aurait un impact économique sur le projet (M. Denis Taillon, DT3, p. 17). Par ailleurs, la Corporation a

...2

indiqué avoir demandé un bloc d'environ 200 heures supplémentaires qu'elle espère négocier avec la Société dans la mesure cela ne compromettrait pas la rentabilité du projet (M. Dany Bouchard, DT2, p. 85). Pour le débit réservé écologique, vous nous aviez indiqué que chaque augmentation de 0,1 m³/s réduirait les profits de la Société de 45 000 \$ par année (M. Denis Taillon, DT2, p. 69). Quant au coût du débit esthétique, il n'a pas été discuté.

- A. Quelle serait la perte de revenus et quel serait le retour sur l'investissement résultant de l'ajout de chaque bloc supplémentaire de 100 heures/an de débit esthétique ?**
- B. Quel serait l'effet sur les revenus et quel serait le retour sur l'investissement suite à l'augmentation ou la diminution de l'intensité du débit esthétique de 1 m³/s?**

3. Les récentes modifications au projet

Au début de l'audience, vous nous avez fait part de modifications apportées à certains éléments du projet. Elles concernaient principalement l'architecture et l'emplacement du bâtiment de la centrale ainsi que l'emplacement du poste de transformation et des roulottes de chantier (document déposé DA1, p. 13, 14, 15, 22 et 23). Dans l'addenda au protocole d'entente conclu entre la Société et la Corporation, vous indiquez que le concept révisé de la centrale sera ultimement déposé aux autorités gouvernementales concernées et que le concept final sera déposé à la Corporation (DB5, p. 3).

- A. La commission souhaite obtenir copie des documents relatifs au concept révisé de la centrale ainsi que de tout ajustement consécutif apporté à l'étude d'impact dès qu'ils seront disponibles.**
- B. Compte tenu que le nouvel emplacement du poste de transformation serait un peu plus éloigné de la ligne d'Hydro-Québec, pouvez-vous confirmer que la ligne de raccordement au réseau ne nécessiterait toujours pas de pylône additionnel ?**

Une réponse de votre part serait appréciée, soit d'ici le 25 avril prochain, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

c.c. : M. Alexandre Gauthier, agent de liaison communautaire